

Ecole Primaire de Villeperdue
3 Chemin de la Godinière
37260 Villeperdue
Téléphone : 0247262959
Mail : ec-villeperdue@ac-orleans-tours.fr

<p style="text-align: center;">Procès-verbal du conseil d'école du mardi 9 novembre 2021</p>

Personnes présentes :

Enseignants : Mme ROCHE Stéphanie, M. MAC Kévin, M. DEPRE-DURAND Olivier, Mme TRANCHANT Muriel, Mme BURGUY Caroline, Mme PROUST Valérie et M. GOSSAUME Josselin

Directrice : Mme VANNIER Chantal

Les représentants de la municipalité : M GAUTHIER Xavier.

Les représentants des parents d'élèves : Mme BRAULT Françoise, Mme COVCIC Nadège, Mme GUYON Nathalie, Mme MANGEANT Sophie, Mme COLIN Héloïse, M. FRISON Julien, Mme ROUSSE Émilie

Les ATSEM : Mme PEGUE Mélisande, Mme PRIEUR Peggy, Mme GIROLLET Éloïse

Personnes excusées :

Le maire : M. DUPEY Frédéric,

IEN : Mme ALBERT Laurence

Parents élus : Mme GALAIS Sonia, Mme BLANC Émilie

Les représentants du RASED : Mme BERRY Claire, Mme BOISSIERE Sophie

La secrétaire de séance : Caroline BURGUY

Le conseil débute à 18h00.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 * *Élections des représentants de parents d'élèves.*
- 2 * *Modalités d'élections pour le prochain scrutin*
- 3 * *Règlement intérieur.*
- 4 * *Effectifs, organisation des classes et des enseignements.*
- 5 * *Suivi des élèves (réseau d'aides, activité pédagogiques complémentaires).*
- 6 * *Hygiène, santé et sécurité.*
- 7 * *Travaux en cours et prévisions.*
- 8 * *Coopérative scolaire.*
- 9 * *Projets pédagogiques et réalisations.*
- 10 * *Dates à retenir.*

Approbation du PV du précédent Conseil d'école

Le PV du précédent Conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

1 - Élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu **le vendredi 8 octobre 2021**, avec un vote par correspondance uniquement. Le taux de participation de 46,6 % sur 191 inscrits (en baisse par rapport à 2020 : 54,5%). La liste unique est donc élue avec 92% des suffrages valablement exprimés.

Sont élus dans l'ordre de la liste :

Titulaires : Mme BRAULT Françoise, Mme GALAIS Sonia, Mme COVCIC Nadège, Mme GUYON Nathalie, Mme MANGEANT Sophie, Mme BLANC Émilie

Suppléants : Mme COLIN Héloïse, M. FRISON Julien, Mme ROUSSE Émilie, Mme PAGÉ Marielle

Les enseignants souhaitent la bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves.

Les missions du Conseil d'école :

Vote le règlement intérieur de l'école.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- L'utilisation des moyens alloués à l'école et des locaux ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants à besoins particuliers ;
- Les activités périscolaires et la restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;

- La protection et la sécurité des enfants.

Le fonctionnement du Conseil d'école :

Les membres décisionnaires du Conseil d'école - c'est-à-dire ceux qui votent les décisions sont :

- L'ensemble des enseignants de l'école et le directeur,
- Deux représentants de la commune,
- Six représentants de parents d'élèves (selon le nombre de classes de l'école),
- Un représentant du RASED,
- Le cas échéant, un Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

2 - Modalités de vote pour le prochain scrutin.

L'équipe enseignante propose la reconduction du vote par correspondance uniquement pour le prochain scrutin (en octobre 2022).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le prochain scrutin sera donc organisé par correspondance uniquement.

3 - Règlement intérieur.

Lecture du règlement intérieur de l'école (en annexe).

Vote pour l'approbation du règlement intérieur.

Règlement intérieur de l'école approuvé à l'unanimité.

Le règlement sera envoyé par mail aux parents et doit être lu en famille. Les parents et les enfants s'engagent à respecter le règlement intérieur en signant leur accord sur le bordereau qui sera collé dans les cahiers de liaison des élèves.

4 - Effectifs, organisation des classes et des enseignements.

Avec une moyenne de 22,7 élèves par classe, les conditions d'apprentissage sont favorables. Mais, avec le départ de 24 CM2 en fin d'année et l'arrivée prévue d'une dizaine de PS, les effectifs de l'école risquent encore de baisser l'an prochain.

L'école accueille actuellement 136 élèves répartis sur les 6 classes.

- Classe de M. MAC, classe 1 : 25 (+ 1 en décembre) élèves de Moyenne Section.
 - Classe de Mme ROCHE, classe 2 : 24 élèves : 9 élèves de Petite Section et 15 élèves de Grande Section.
 - Classe de M. GOSSAUME, classe 3 : 17 élèves de CP.
 - Classe de Mme TRANCHANT, classe 4 : 25 élèves : 13 CE1 et 12 CE2.
 - Classe de Mme BURGUY, classe 5 : 21 (+ 1 en décembre) élèves de CM1.
 - Classe de Mmes VANNIER et PROUST, classe 6 : 24 élèves de CM2.
- Concernant les enseignants : Valérie PROUST assure la décharge de direction le mardi. Olivier DEPPE-DURAND est titulaire remplaçant en zone d'intervention limitée (ZIL) rattaché à l'école de Villeperdue.

Concernant les ATSEM :

L'équipe d'enseignant a salué l'arrivée d'Eloïse GIROLLET - qui était l'année dernière en service civique sur l'école - dans l'équipe des ATSEM, ce qui permet une présence d'ATSEM dans les 2 classes le matin comme l'après-midi.

Les enseignants remercient la mairie pour la présence d'Eloïse, qui apporte une aide incontestable pour le bien-être des enfants, pour la sécurité, pour l'hygiène (COVID), pour la pédagogie. M. Mac précise que c'est une classe difficile qui a besoin d'être cadrée. Cette aide paraît indispensable malgré la baisse prévue des effectifs. L'ATSEM en plus l'après-midi n'est pas de trop. Les enseignants aimeraient que cette aide soit pérennisée.

Eloïse GIROLLET intervient également pour faire le ménage. Elle est employée en contrat aidé par la mairie. De quel type de contrat dispose-t-elle ?

Contrat d'accompagnement à l'emploi, qui peut être renouvelable.

Son contrat pourra-t-il être pérennisé par la suite ?

Eloïse est engagée pour l'année scolaire, avec la diminution des effectifs, il n'est pas certain qu'elle soit renouvelée, malgré les nouvelles constructions. Il faut se projeter sur plusieurs années.

Concernant les AESH : Mme HARCHE exerce une aide individuelle dans les classes 2 et 4 à raison de 20h par semaine.

Les élèves de CP et de CE1 ont passé en début d'année les évaluations nationales.

Le but des évaluations nationales est, pour l'école, de situer le niveau des élèves de CP et CE1, afin de renforcer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter).

En français sont évalués les domaines suivants : lire à voix haute, compréhension orale et écrite, écriture de syllabes et de mots.

En mathématiques sont évalués les domaines suivants : calcul mental, numération, résolution de problème, géométrie.

En CE1, les résultats en français sont satisfaisants. En mathématiques, des élèves montrent des fragilités en calcul mental, en résolution de problèmes et en numération (représentation des nombres uniquement).

En CP, aucun enfant n'est à besoin, en mathématiques et en français. Certains enfants montrent des fragilités en résolution de problèmes pour les mathématiques et en phonologies en français.

Concernant les élèves :

La campagne de prévision des effectifs pour la rentrée 2021 a débuté en octobre : il s'agit de prévoir les effectifs pour l'année prochaine afin d'anticiper notamment sur les besoins matériels et humains.

La mairie a connaissance des enfants nés sur la commune en 2019 (11 enfants, dont un qui a quitté la commune), mais il est difficile de recenser les enfants des nouveaux arrivants. Un lotissement avec 16 nouveaux logements est actuellement en construction sur la commune.

Un courriel a été envoyé aux familles de l'école pour compléter cette information. Il est important que les familles ayant un enfant né en 2019 prennent dès maintenant contact avec la mairie et l'école pour préparer la rentrée prochaine.

5 - Suivi des élèves (réseau d'aides, activité pédagogiques complémentaires).

Le RASED

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) cherche, en fonction des moyens dont il dispose, l'aide la plus pertinente pour chaque enfant. Les demandes d'intervention du réseau d'aide concernent :

1 élève en GS

1 élève en CP

5 élèves en CE2

4 élèves en CM1

8 élèves en CM2

Soit 19 demandes au total.

Compte tenu du bassin d'interventions important, la priorité des interventions est donnée au cycle 2. Le conseil d'école déplore que tous les élèves ne puissent être aidés, sans compter ceux pour lesquels une aide du « maître G » (rééducation) serait adaptée.

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Dans le service des enseignants, il est prévu un temps annualisé face aux élèves en groupes restreints.

60 h d'activités pédagogiques complémentaires (APC) réparties ainsi :

- 36 h en présence d'élèves (aide aux élèves en difficulté en lecture)
- 24 h de préparation (identification des besoins des élèves, organisation des APC, articulation avec le projet d'école ...).

Les APC sont organisées de 16h30 à 17h30 sur autorisation des parents d'élèves. (17h10 en maternelle)

Les parents doivent impérativement informer les enseignants et la garderie des modalités de départ de l'école des élèves à l'issue des APC.

6 - Hygiène, santé et sécurité.

Protocole sanitaire de niveau 2 : remise des masques en classe et séparation dans la cour dès le lundi 15 novembre.

Alerte incendie : Le premier exercice s'est déroulé le jeudi 9 septembre à 10h10.

Site mairie :

Le système d'alarme fonctionne correctement et l'exercice s'est bien déroulé : évacuation dans le calme en moins d'une minute.

Site Godinière :

Le signal émanait de la classe 6 (porte côté cour). L'ensemble des classes a entendu le signal sonore - corne de brume avec bombe de gaz.

Le prochain exercice permettra de tester l'autre issue de secours de chaque lieu.

PPMS : 2 exercices sont à effectuer. Un exercice PPMS attentat/ intrusion a eu lieu le mardi 12 octobre :

Site mairie :

L'alerte est bien prise en compte par les deux classes qui évoluent dans le même bâtiment. Mais incertitude sur le déclenchement de l'alerte, car les classes se sont mises en sécurité avant l'appel de la directrice, suite à un appel téléphonique non abouti à l'école. Lorsque la directrice a tenté d'alerter, la ligne téléphonique était occupée.

Site Godinière :

Le système d'alerte (sonnerie intérieure du téléphone) ne peut pas fonctionner pour la classe 4 car il n'y a pas le téléphone dans cette classe. L'enseignant de la classe 3 doit donc se déplacer pour alerter sa collègue.

La difficulté principale réside dans la communication entre les enseignants une fois que l'alerte est donnée : actuellement, le seul moyen est le téléphone portable personnel des enseignants. Mais cela ne fonctionne pas si un des téléphones est déchargé ou si un remplaçant est en charge de l'une des classes : nous n'avons pas les numéros de téléphone personnels de nos collègues remplaçants... De plus, le délai de réception des SMS est parfois très long... les classes 3 et 4 n'ont pas été avertis de la levée de l'alerte.

Autre difficulté pour cet exercice : pour les communications avec l'extérieur, un téléphone analogique était jusqu'à présent préconisé. L'enseignante de la classe 5 (la seule classe où il reste une prise analogique) a testé ce téléphone au cours de l'exercice... sans succès : pas de tonalité...

Le second exercice, PPMS risque majeur, sera fait avant les vacances d'hiver.

Les documents du PPMS ont fait l'objet d'une importante mise à jour côté élémentaire compte-tenu de l'occupation du nouveau bâtiment.

Les difficultés d'alerte PPMS sur le site Godinière pose à nouveau la question d'un système d'alerte centralisé avec des signaux différents sur l'ensemble des bâtiments du site, comme cela a été évoqué lors des Conseils d'Ecole l'an passé. Ce problème a été mentionné dans le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » (DUERP) et dans le registre « Santé et Sécurité au Travail » (RSST)

Mme Roche ajoute que sa classe ne peut pas être occultée, il n'y a pas de rideau, les enfants restent visibles de l'allée. Des films adhésifs pourraient être posés.

7 - Travaux en cours et prévisions.

Nous remercions la commune pour les menus travaux qui ont été réalisés à la demande des enseignants pour le bien-être, la sécurité de tous et au service des enseignements.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les employés communaux qui font toujours de leur mieux avec une grande réactivité, pour le bien-être de tous.

Nouveau bâtiment

Demande d'installation d'une base téléphonique à 5 combinés pour permettre à l'ensemble des classes et au bureau de direction d'être équipés.

Mairie : la base peut aller jusqu'à 4 combinés. La mairie va étudier la possibilité pour l'année prochaine de mettre une base jusqu'à 6 combinés pour prendre en compte aussi la cantine.

Utilisation des espaces verts (site Godinière)

- Pelouse : projet de cabane végétale
- Coin potager : des plantations d'automne pourraient débiter (plants de framboisiers, de fraisiers, boutures de groseilliers, de cassis...)
- Plantation d'arbres par la commune ?
- Bancs - Bacs de plantation devant la classe 6 : plantation de fleurs par les élèves

Dans le cadre de l'aménagement de la cour d'école côté Godinière, les classes 3 et 4 ont pour projet de construire une cabane en osier, qui s'intégrera parfaitement à l'espace vert de la cour. Il s'agit d'une structure en forme de dôme, construite à partir de brins d'osier vivant. Cet espace de jeu se couvrira de feuilles dès sa première année après plantation.

Cette réalisation aura lieu à l'issue d'un atelier découverte de l'osier et d'une visite d'oseraie à Villaines-les-Rochers. Des devis sont en cours. Cette sortie devrait avoir lieu au cours de cette période scolaire.

Les enseignants précisent que l'aide de la mairie sera demandée pour retourner la terre au moment de planter les osiers. (en janvier ou février)

Les devis sont en cours.

Mairie : il faut définir un projet d'ensemble cohérent entre le végétal et l'espace sport. Cela demande de se rassembler sur les lieux pour définir les emplacements précis des arbres. Il faut penser également à la cour des maternelles. Des parents peuvent également y réfléchir. La présence des agents techniques est souhaitable également. Cette réunion est souhaitable avant les vacances de Noël.

8 - Coopérative scolaire ;

Bilan moral et financier de l'association USEP Villeperdue :

Solde au 02/09/2021 : 3464,64€

Dépenses		Recettes	
- Projet HIP-HOP (facture des séances de mai)	1320,5	- Participations de début d'année des parents	1314
- Cotisation OCCE classe 4	55,9		
- Frais de tenue de compte	29,4		
TOTAL	1405,8	TOTAL	1314

A venir :

+ dépenses :

· achats de classe

· sorties

- cotisation USEP

- frais de tenue de compte

+ recettes :

– vente des photos de classes

– participations des parents de début d'année

– participation mairie

Solde au 08/11/2021: 3372,84€

Subvention mairie : 616 euros (4,40 par enfant)

9 - Projets pédagogiques et réalisations :

Intervenants en musique : Naïg THOMÉ et Stéphane BAGIAU

L'école accueille cette année des intervenants du CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) de première année. Ces interventions se dérouleront en 2 temps :

– d'octobre à janvier, 2 intervenants viendront faire musique dans les classes de CM1 et CE1-CE2. Ces interventions ont déjà commencé et nous accueillons Naïg THOME et Stéphane BAGIAU tous les mardis après-midis aux Albizzias. Naïg a une formation de musicienne (basson et hautbois) et Stéphane a une formation de chanteur lyrique. Les séances ont pour but le travail de la voix, du rythme à travers des percussions corporelles ou d'instruments rythmiques, et du chant en formation chorale.

– de février à juin, 2 autres intervenants prendront toutes les classes de l'école, de la PS au CM2, tout au long de la journée du mardi. Nous ne connaissons pas encore le nom de ces deux intervenants. Ces interventions se déroulant sur la journée, le CFMI indique qu'il serait souhaitable que leur repas du midi soit pris en charge par la mairie.

Mairie : elle rembourse un déplacement et un repas par mardi. Le coût supplémentaire doit être chiffré avant toute décision.

Enfin, nous avons souhaité bon vent à Juliette CHOUROT, notre intervenante de l'année dernière, qui a obtenu son diplôme et intervient maintenant dans des écoles au nord de Tours. Elle a été très heureuse de son année parmi nous, et nous également. Les élèves l'ont adorée.

Journée nationale « NON au harcèlement » : 18 novembre

Les élèves de la classe 6 avaient participé l'an passé au concours d'Affiches contre le harcèlement. Une action qui sera réitérée cette année. Des débats auront lieu dans les classes.

Photographie scolaire :

La traditionnelle photographie scolaire a eu lieu le mardi 22 septembre avec le même photographe de l'année dernière.

Bibliothèque :

Les élèves seront accueillis toutes les 2 ou 3 semaines, les maternelles et les cp d'une part et les élémentaires de l'autre, à compter du 15 novembre pour les maternelles, et du 25 novembre pour les élémentaires.

A l'occasion des 20 ans de la bibliothèque de Villeperdue, un illustrateur d'albums de jeunesse, Philippe Larbier, proposera des ateliers dessin le samedi 11 décembre. Pour permettre à l'ensemble des enfants de participer, cet illustrateur propose d'intervenir en élémentaire le jeudi 9 décembre au matin pour présenter les albums aux enfants et les initier au dessin.

Les enfants repartiront chacun avec un album à l'issue de cette présentation. Coût : financé par la Touraine Vallée de l'Indre : 450 euros. 45mn d'intervention pour les élémentaires.

Natation scolaire :

Les séances ont lieu le jeudi après-midi, en période 2 (du 22/11 au 28/01) pour la classe 3, le vendredi matin en périodes 3 et 4 (du 31/01 au 8/04) pour les classes 4 et 5. La priorité étant donnée aux plus jeunes, la classe 6 ne bénéficie pas de créneaux de natation cette année.

Projet 2000 crayons pour les enfants de Côte d'Ivoire :

Les enfants ont collecté plus de 1 500 crayons pour l'école de Gbegbessou. Ces crayons ont été remis en main propre à l'association Tiwizi début novembre, qui a envoyé un courrier de remerciements aux élèves. Une correspondance scolaire va être établie entre les deux écoles.

Bravo à tous les élèves pour cette action de solidarité !

Spectacle de Noël :

L'APE propose deux spectacles de contes (adaptés à l'âge des enfants) le vendredi 3 décembre. (sauf changement protocole sanitaire)

Compagnie des chapitres.

Le Père-Noël passera le matin.

Un goûter sera distribué (brioche de la boulangerie, clémentine, chocolat).

L'équipe enseignante remercie vivement les membres de l'APE pour leur engagement aussi bien sur le plan humain que sur le plan financier.

Prévention des dangers d'Internet

La gendarmerie de Ste Maure est intervenue auprès des CM2 le lundi 18 octobre pour évoquer les dangers d'Internet. L'adjudant-chef reviendra au cours de la période 2 pour faire passer le « permis Internet » aux élèves.

Sorties : les maternelles travaillent sur le temps sous toutes ses formes. Vendredi 15 octobre au château, merci à M et Mme DELAMARE et aux propriétaires pour leur disponibilité.

Sortie à Beaumont en Véron sur les vendanges, jus de raisin, vignes.

Equipement numérique : la mairie a investi dans des ordinateurs pour les enseignants, un TNI et des tablettes pour la maternelle. Ces tablettes vont être utilisées par petit groupe pour une bonne prise en main (en APC puis en classe), pas forcément tous les jours, à petite dose. Il faut raisonner leur utilisation.

10 - Dates à retenir :

Les prochains conseils d'école auront lieu les mardi 1er février et mardi 7 juin à 18h.

La date de la fête de l'école n'est pas encore fixée car la salle des Albizzias n'est pas disponible le 1^{er} Juillet.

La séance est levée à 19h40.

La directrice, Mme Vannier